

# COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 31 OCTOBRE 2017



Le Conseil municipal s'est réuni ce jour à 20 h 30 en session ordinaire.

14 membres présents.

1 absent – Denis Louma - excusé.

Les différents points de l'ordre du jour ont été traités successivement :

---

## TRAVAUX DE VOIRIE

Cette compétence relève désormais de Loire-Forez. Pour ce qui nous concerne, le dernier chantier aura été celui de la route de Goutterose. Nous comptons cependant réaliser encore quelques travaux, de réempierrement entre autres, notamment sur le chemin de Bonnefond et sous Eculieux.

---

## CLASSEMENT DES CHEMINS

En corollaire, la nouvelle règle en la matière nous contraint à consacrer chaque année une somme constante à ce budget, somme qui est versée à Loire-Forez. Cette enveloppe, calculée en fonction du nombre de kilomètres de voies communales, s'élève pour nous à près de 39.000€ HT. Compte-tenu de la réduction des subventions en la matière, (40 % au lieu de 60 %), il restera plus de 24.000€ à notre charge. La solution pour réduire cette participation pourrait être de déclasser un certain nombre de kilomètres de voies communales récemment revêtues. Cependant nous devons tenir compte d'une Dotation de solidarité de l'état bonifiée en raison de notre situation en zone de montagne et de la possibilité de déduire les remboursements d'emprunts consacrés à la voirie. De ce fait, la décision de déclassement est ajournée. Nous ferons le point après une année de pratique de ce nouveau régime.

---

## PROJET DE MARPA

Une Maison d'Accueil et de Résidence pour Personnes Autonomes à Marcoux ? Pourquoi pas? M. le Maire nous expose le concept, relativement simple : il s'agit de proposer, dans le cadre du logement social, une structure permettant à des personnes âgées de rester à domicile, dans un cadre sécurisé, tout en ayant accès à des services de base (repas notamment). L'instruction du projet relève de la MSA, qui a été l'initiateur de cette formule, spécialement étudiée pour la population rurale. Sa gestation, depuis les études de faisabilité jusqu'à l'ouverture, est de l'ordre de 4 à 5 années. La réalisation et l'exploitation seront confiées aux acteurs habituels du logement social. Les logements, (T1 bis ou T2 pour les couples), tous de plain-pied avec terrasse ou jardinet, sont prévus pour 25 résidents au maximum. Les retombées en matière économique ne sont pas négligeables puisque la création d'une MARPA s'accompagne de la création de six emplois en équivalent temps plein en moyenne. Le conseil se prononce à l'unanimité pour la mise en route de la première phase. Vous serez bien sûr tenus au courant de l'évolution du projet.

---

## REHABILITATION DE BATIMENTS COMMUNAUX

Nous sommes là entrés dans la phase de réalisation. Nous savons d'ores et déjà que l'enveloppe sera de l'ordre de 200.000€ HT, les deux projets ne pouvant être dissociés. Avec le concours d'une architecte et d'un économiste, nous allons procéder aux dépôts de permis de construire puis aux appels d'offres. Le déplacement du monument aux morts sera effectué le moment venu.

---

## MISE EN PLACE DE L'ADRESSAGE

Nous venons de recevoir la livraison du matériel. L'installation des plaques de voies est en cours. Pour les numéros, une circulaire va être distribuée à tous les résidents.

**2 permanences seront organisées à la mairie :**

**Le 2 décembre de 9 à 14 heures et le 9 décembre de 14 à 18 heures.**

---

## AVENANT AU BAIL DE LOCATION DE L'APPARTEMENT DE LA MAIRIE

Bail établi au nom de Marie Charbonnier, s'ajoute un co-locataire en la personne de Jean-Yves Dan. La proposition ne soulève aucune objection.

---

## DELIBERATIONS

- Budget général et budget assainissement pour cotes prescrites : votée à l'unanimité.
- Schéma de mutualisation 2017 : la question soulève un débat et mérite un examen en profondeur. La décision est reportée au prochain conseil (avant la fin de cette année).
- Amortissement 2017 sur fonds de concours SIEL : Il s'agit d'une écriture comptable pour régularisation d'amortissements, Votée à l'unanimité.

---

## COMMISSION COMMUNICATION

Trois dates de réunion ont été arrêtées pour la préparation du bulletin municipal annuel : les jeudis 9, 16 et 23 novembre à 19 h 30 à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 20 mn.